

COMMUNE DE SAINT-POINT * 71520

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-POINT

Date de mise en ligne :
18 Juillet 2023

Procès-Verbal
Réunion de conseil municipal du
Vendredi 02 Juin 2023 à 20h30

Le vendredi 02 juin deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- POINT s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves QUELIN, maire.

Étaient présents : Pierre-Yves QUELIN, Maud GAND, Marcel EBERHART, Evelyne CINIÉ, François-Xavier DUFOUR, Violaine MAILLET, Thomas LOISIER, Pierre-Marie DURIEZ

Étaient excusés : Julie HUET, Anthony FAVRE,

Procurations : Julie HUET (pouvoir à Maud GAND),

Secrétaire de séance : Marcel EBERHART

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h35. Il procède à l'appel des présents. Le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2023 a été approuvé par le maire. Il doit réglementairement être mis en ligne sur le site internet de la commune dans les huit jours qui suivent son approbation.

Point sur les projets du centre bourg

A/ BIEN IMMOBILIER

Un bien immobilier au centre bourg est à vendre. La municipalité a fait une première proposition qui a été refusée mais qui a entraîné une baisse significative du prix demandé par le vendeur. Des négociations sont en cours. Certes la situation dans le bourg est intéressante mais l'état actuel nécessitera des travaux de remise en état conséquents pour l'aménagement.

B/ PROJET REVITALISATION CENTRE BOURG

Monsieur Duriez fait un état d'avancement du projet d'aménagement d'un terrain de pétanque au sud de la mairie avec du mobilier de loisir : un babyfoot, une table de ping-pong, une table de jeu, 3 bancs. Il est suggéré de poser le mobilier sur des caillebotis à engazonner. Cela sera à étudier.

L'ensemble du projet sera financé à 80% par une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR.

C/ PROJET POINT COLLECTE

Monsieur DURIEZ détaille son travail de réflexion concernant l'emplacement de collecte des déchets du centre bourg. Il suggère un entourage par une haie qui nécessitera un terrassement avant plantation. Des devis ont été faits. Mr DURIEZ doit encore rencontrer le SIRTOM pour finaliser la réflexion.

D/ PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE HANGAR COMMUNAL

Situation toujours en attente, suite à la transmission du nouveau dossier de déclaration de travaux à l'ABF.

E/ RESTAURATION DE L'EGLISE

La DRAC a confirmé le financement par ses services à hauteur de 50% du coût du diagnostic de l'état de l'édifice et des travaux à envisager. Par conséquent le contrat de réalisation de ce diagnostic a été signé avec l'architecte du patrimoine retenu.

Evelyne CINIÉ et Thomas LOISIER ont par ailleurs organisé une réunion afin de créer une association pour aider à la valorisation du Patrimoine communal et notamment l'église. Malgré un nombre assez conséquent de participants personne ne souhaite prendre la tête de cette association pour le moment.

F/ VOIRIE

Suite aux demandes des conseillers lors du dernier conseil municipal, monsieur le maire a étudié avec l'entreprise Thivent et une entreprise de maçonnerie locale des solutions alternatives au revêtement en enrobé total d'une partie de chemin communal peu fréquenté. Il s'avère que ces solutions ne sont pas pertinentes ni techniquement ni financièrement. Le chemin ne sera donc pas goudronné pour le moment mais remis en état par une entreprise de travaux publics.

Par ailleurs, la livraison d'enrobé à froid fourni par la Communauté de Communes est faite. La mise en place dans les différents points nécessitant une réparation sera faite par l'employé communal lorsqu'il aura pris son poste.

Questions diverses

A- Château

Les propriétaires du château souhaitent un élargissement du classement au titre des Monuments Historiques de l'ensemble du parc du château pour une surface de 4 Hectares environ.

B- Départ du facteur

Le facteur qui nous distribue le courrier depuis plusieurs décennies, va partir en retraite. La municipalité envisage de marquer son départ pour le remercier des services rendus aux sampognards. Reste à fixer les modalités et la date (sans doute le 5 Juillet).

C- Personnel communal

Elisabeth Bergeron part en retraite en fin d'année scolaire. Son poste a été pourvu : elle sera remplacée à partir de la rentrée scolaire 2023.

Le poste d'employé communal a été pourvu pour une durée de 6 mois renouvelable éventuellement. Une personne a été recrutée pour cela à mi-temps commune et mi-temps Communauté de Communes, il s'agit de Anthony Favre habitant de Saint Point.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 11 Juillet 2023.

Fait et délibéré en mairie,

Le maire,

Le secrétaire de séance,

